

COMMUNE DE DOMONT

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 33

L'an deux mil dix-sept, le 19 octobre à vingt heures trente
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 13 octobre 2017, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Patrick BRISSET, Monsieur Jean-Claude HERBAUT, Adjoint au Maire, Monsieur Régis PONCHARD, Madame Jeannine CLAQUIN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Madame Valérie GUERINEAU, Madame Judith SOLARZ, Monsieur Mickaël HIN, Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Madame Mona AMIROUCHE, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Madame Josette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Madame Aurélie DELMASURE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Jean-Claude HERBAUT
Monsieur Charles ABEHASSERA, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Françoise MULLER
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES
Monsieur Hervé COMMO, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Valérie GUERINEAU
Madame Christine VINCENT, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO
Madame Christèle REYTIER, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Emilie IVANDEKICS
Madame Julie LOISEAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Mona AMIROUCHE
Monsieur Gérard BABLON, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mona AMIROUCHE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 27 septembre 2017, Madame CHEVROTIN Danniële l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.
Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame MULLENBACH Françoise, suivante immédiate sur la liste « DOMONT, Ville humaine et dynamique » dont faisait partie Madame CHEVROTIN Danniële lors des dernières élections municipales, a également informé Monsieur le Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale en date du 11 octobre 2017
Monsieur BABLON Gérard, suivant immédiat sur la liste « DOMONT, Ville humaine et dynamique » dont faisait parties Mesdames CHEVROTIN Danniële et MULLENBACH Françoise, lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.
Le tableau des membres du conseil municipal est mis à jour et joint en annexe.

2) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décision) du Conseil Municipal du 30 juin 2017

ADOpte à l'unanimité le compte rendu

3) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2017-021 au numéro DEC-2017-068)

Interventions :

Monsieur SOAVI a demandé quelques précisions sur les décisions 2017-034, 2017-42, 2017-053, 2017-059. Mesdames LESBOUEYRIES & MULLER et Monsieur le Maire lui ont apporté les réponses à ses interrogations.

Décision n° 2017-021 (22.06.2017) : Portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations du service Enfance : restauration scolaire, classes de découverte, accueil pré et post scolaire, centre de loisirs.

Décision n° 2017-022 (09.06.2017) : Portant attribution du marché MP 17006 ayant pour objet « PRESTATIONS DE GARDIENNAGE POUR LA VILLE DE DOMONT »

Décision n° 2017-023 (07.06.2017) : Portant souscription d'un avenant n°2 attribution au marché n° MP 16012, lot n°1 ayant pour objet « VRD », pour la dissolution du groupement constitué entre l'entreprise COCHERY ILE DE France et l'entreprise AECD & CIE.

Décision n° 2017-024 (13.06.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17005, ayant pour objet « MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICES LIES AUX TELECOMMUNICATION ET RESEAUX » - Lot 1 : Réseaux IP&VPN : INTERNET – Voix sur IP DOMONT »

Décision n° 2017-025 (13.06.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17005, ayant pour objet « MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICES LIES AUX TELECOMMUNICATION ET RESEAUX » - Lot 3 : Autres lignes, communications sortantes »

Décision n° 2017-026 (13.06.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17005, ayant pour objet « MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICES LIES AUX TELECOMMUNICATION ET RESEAUX » - Lot 4 : Téléphonie mobile »

Décision n° 2017-027 (08.06.2017) : Portant acceptation d'un don et legs d'un montant de 747 €

Décision n° 2017-028 (13.06.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17020, ayant pour objet « TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES ET DES CHASSIS AU REZ DE CHAUSSEE POUR L'ECOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR »

Décision n° 2017-029 (13.06.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17009, ayant pour objet « TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE »

Décision n° 2017-030 (21.06.2017) : Portant infructueux le marché n° MP 17005 ayant pour objet « MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES LIES AUX TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX – Lot n°2 Réseau IP & VPN – INTERNET – VOIX sur IP DOMONT et de relancer une procédure prochainement.

Décision n° 2017-031 (15.06.2017) : Portant souscription d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 €.

Décision n° 2017-032 (07.06.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 13025 – lot n°3 ayant pour objet travaux d'assainissement autour de la zone des poiriers à Domont – lot 3 allée Verlaine, avec l'entreprise AECD – 95 160 MONTMORENCY, pour un montant de 13 300 € HT soit 15 960 € TTC représentant une augmentation du montant du marché de base de 14.04 %.

Décision n° 2017-033 (21.06.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 2 au marché MP 13020 lot 1 ayant pour objet fournitures de produits d'entretien pour les services communaux de la ville de Domont – lot 1 Fourniture de produits d'entretien pour les services techniques, avec l'entreprise ADAGE - PLG – 78312 MAUREPAS, pour un montant de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC représentant une augmentation du montant du marché de base de 10 %

Décision n° 2017-034 (22.06.2017) : Portant signature d'une convention avec la commune de Moisselles pour l'accueil de leurs adolescents moissellois au Service Municipal Jeunesse de la commune de Domont.

Décision n° 2017-035 (22.06.2017) : Portant signature d'un avenant n°2 (avenant de prolongation) à la convention de bail d'habitation précaire d'un bien immobilier sis 60 rue de la République entre la Commune et Madame et Monsieur YABAS pour la période du 01 juillet 2017 au 31 décembre 2017 sans possibilité de renouvellement.

Décision n° 2017-036 (22.06.2017) : Portant signature d'une convention avec la commune de Saint-Brice pour le prêt d'un radar « Jumelles Eurolaser » permettant des contrôles de vitesse sur le territoire de Domont.

Décision n° 2017-037 (10.07.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17019, ayant pour objet « TRAVAUX DE CREATION D'UN PARKING – GARE DE DOMONT »

Décision n° 2017-038 (01.08.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 17020 ayant pour objet travaux de remplacement des portes et des châssis au rez-de-chaussée pour l'école maternelle Louis Pasteur, avec l'entreprise J2M ENTREPRISE – 95190 GOUSSAINVILLE, pour un montant de 8 900 € HT soit 10 680 € TTC représentant une augmentation du montant du marché de base de 12.58 %

Décision n° 2017-039 (25.07.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17013, ayant pour objet « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS » - Lot 1 Secteur Nord : Entretien courant horticole et arboricole des espaces verts du secteur Nord de la Ville de Domont

Décision n° 2017-040 (25.07.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17013, ayant pour objet « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS » - Lot 2 Secteur Sud : Entretien courant horticole et arboricole des espaces verts du secteur Sud de la Ville de Domont

Décision n° 2017-041 (25.07.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17013, ayant pour objet « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS » - Lot 3 Parc Hôtel de Ville : Entretien courant horticole et arboricole du parc de l'Hôtel de Ville

Décision n° 2017-042 (07.07.2017) : Portant signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée à temps partiel auprès de la commune de Domont pour y exercer les fonctions de Directeur Général des Services à temps partiel (80%) à compter du 01 juillet 2017 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Décision n° 2017-043 (11.07.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17002, ayant pour objet « REPRISES DE SEPULTURES AU CIMETIERE »

Décision n° 2017-044 (05.07.2017) : Portant sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide aux Routes Communales et Communautaires (ARCC) – Ecoles pour l'année 2017 dont le montant sera plafonnée à 80 000 € H.T.

Décision n° 2017-045 (01.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17023, ayant pour objet « TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR ADDUCTION AUX RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET EAU POTABLE PARC DES COQUELICOTS »

Décision n° 2017-046 (01.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17014, ayant pour objet « LOCALISATION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT EVENEMENTIEL » - Lot 1 Structure – Lot 4 Clôtures – Lot 5 Chauffage.

Décision n° 2017-047 (01.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17014, ayant pour objet « LOCALISATION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT EVENEMENTIEL » - Lot 6 : Sanitaires.

Décision n° 2017-048 (15.06.2017) : Portant souscription d'un avenant n° 1 à la délégation de service public, ayant pour objet « Marché Communal de DOMONT » afin de prolonger la durée de la délégation de service public de 8 mois et 9 jours soit 14 mars 2018. Cette prolongation entraîne une augmentation du montant de l'avenant de 10 775,59 € H.T, soit une augmentation de 9.73% du montant total de base de la délégation de service public.

Décision n° 2017-049 (01.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17016, ayant pour objet « ACHAT D'UN AUTOCAR »

Décision n° 2017-050 (01.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17014, ayant pour objet « LOCATION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT EVENEMENTIEL » - Lot n°7 : construction modulaire

Décision n° 2017-051 (01.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17015, ayant pour objet « FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE DOMONT »

Décision n° 2017-052 (28.07.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 16024 lot n°1 ayant pour objet site internet de la Ville de Domont – lot 1 Refonte du site internet de la commune et exploitation, avec l'entreprise TELMEDIA – 59 710 AVELIN, et de la lecture « le règlement des prestations se fera de la manière suivante : 1 – socle fonctionnel et technique, installation, paramétrage : 30 % à la commande, 70 % à la réception à la place de 30 % à la vérification d'aptitude, 70 % à la réception.

Décision n° 2017-053 (28.07.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 16024 lot n°2 ayant pour objet site internet de la Ville de Domont – lot 2 réalisation d'un portail Web Citoyen et exploitation, avec l'entreprise ARPEGE – 44 236 SAINT SEBASTIEN sur LOIRE Cedex, et de la lecture « le règlement des prestations se fera de la manière suivante : 1 – charte graphique, socle fonctionnel et technique, installation, paramétrage : 30 % à la commande, 70 % à la réception à la place de 30 % à la vérification d'aptitude, 70 % à la réception.

Décision n° 2017-054 (31.07.2017) : Portant acceptation des indemnités de sinistre versée à hauteur de 2 197.57 € à laquelle une franchise de 500 € sera déduite, soit une indemnité de 1697.57 € relative au préjudice subi lors de la panne du groupe réfrigéré survenu entre le 07 et le 10 juillet 2017.

Décision n° 2017-055 (31.07.2017) : Portant acceptation des indemnités de sinistre versées à hauteur de 198 756.76 € à laquelle une franchise de 1 000 € sera déduite, soit une indemnité de 197 756.76 € relative au préjudice subi lors de violents orages et chutes de grêle survenu le 8 juin 2014.

Décision n° 2017-056 (31.07.2017) : Portant acceptation des indemnités de sinistre versées à hauteur de 14 880 € à laquelle une franchise de 1 000 € sera déduite, soit une indemnité de 13 880 € relative au préjudice subi plusieurs semaines après l'épisode de violents orages et chutes de grêle survenu le 7 août 2014, par des infiltrations d'eaux dans divers bâtiments communaux.

Décision n° 2017-057 (26.07.2017) : Portant autorisation de Maître Louis COFFLARD, avocat à la cour, à représenter et défendre les intérêts de la commune de DOMONT dans le dossier contre l'insuffisance du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Roissy Charles de Gaulle.

Décision n° 2017-058 (01.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17014, ayant pour objet « LOCATION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT EVENEMENTIEL » - Lot n°2 : Electricité – Lot n°3 Sonorisation

Décision n° 2017-059 (01.08.2017) : Portant acceptation des indemnités de sinistre versées à hauteur de 13 502.88 € à laquelle une franchise de 1 500 € sera déduite, soit une indemnité de 12 002.88 € relative au préjudice de vandalisme subi sur le bien sis 1 chemin du Beursillon survenu le 12 avril 2017.

Décision n° 2017-060 (10.08.2017) : Portant demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France ».

Décision n° 2017-061 (17.08.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 17016 ayant pour objet « l'achat d'un autocar avec l'entreprise DIETRICH CAREBUS – 67 340 INGWILLER, pour un montant de 3 450 € HT soit 4 140 € T.T.C soit une augmentation du montant du marché de base de 2.16 %

Décision n° 2017-062 (31.08.2017) : Portant infructueux les lots 7,9 et 17 du marché n° MP 17018 ayant pour objet travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux « Lot n°7 – clôture », « lot 9 – couverture » et le « lot 17 - petits travaux d'entretien et d'urgence : clôtures ».

Décision n° 2017-063 (31.08.2017) : Portant sans suite le lot 6 du marché n° MP 17018 ayant pour objet travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux « Lot n°6 – volets – stores - rideaux ».

Décision n° 2017-064 (31.08.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17027, ayant pour objet « ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES » - Lot n°1 : Fournitures de bureau »

Décision n° 2017-065 (06.09.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 16029 ayant pour objet « travaux de dévoiement de réseaux existants pour la réalisation d'opérations immobilières » avec l'entreprise COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE – 95 480 PIERRELAYE, pour un montant de 29 439.68 € HT soit 35 327.62 € T.T.C soit une augmentation du montant du marché de base de 5.31 %

Décision n° 2017-066 (11.09.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17026, ayant pour objet « FOURNITURES D'EQUIPEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE »

Décision n° 2017-067 (11.09.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17027 – lot 2, ayant pour objet « ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVE – lot 2 : papiers »

Décision n° 2017-068 (13.09.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17025, ayant pour objet « FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER DE BUREAU »

4) Budget Ville – Décision modificative n°1 - N° DEL-2017-083

À l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget Ville telle que décrite dans le document ci-joint et arrêtée comme suit :

	BP 2017	DM	TOTAL
Section de Fonctionnement	18 410 000,00	+ 394 841,00	18 804 841,00

Section d'Investissement	18 108 000,00	- 88 100,00	18 019 900,00
--------------------------	---------------	-------------	---------------

5) Budget ville 2017 - admission en non-valeur de créances irrécouvrables - N° DEL-2017-084

À l'unanimité

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances ci-jointes pour un montant total de 6 691,52 Euros

PRECISE que les écritures comptables sont prévues au budget Ville 2017, à la sous-fonction 01 à l'article 6541

6) Budget ville 2017 - admission de créances éteintes - N° DEL-2017-085

À l'unanimité

APPROUVE l'admission des créances éteintes ci-jointes pour un montant total de 990,09 Euros

PRECISE que les écritures comptables sont prévues au budget Ville 2017, à la sous-fonction 01 à l'article 6542

7) Provision pour créances douteuses 2017 - N° DEL-2017-086

À l'unanimité

DECIDE de ne pas constater sur l'exercice 2017 une provision complémentaire pour créances douteuses, au regard des montants déjà provisionnés les années antérieures selon le tableau ci-après :

ETAT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2017

Exercice	Total	Admissions en non-valeur proposée	Créances éteintes	Restes à recouvrer au 03/10/2017	Provision existante	Provision 2017 proposée	Taux de couverture des impayés
2005	54,50			54,50	54,50		100%
2006	7,50			7,50	7,50		100%
2008	359,18	274,85		84,33	84,33		100%
2009	654,72			654,72	654,72		100%
2010	134,27	68,64		65,63	65,63		100%
2011	13 347,62	512,31	616,96	12 218,35	12 218,35		100%
2012	14 537,70	1 427,29	358,34	12 752,07	12 752,07		100%
2013	7 112,06	1 620,70	14,79	5 476,57	5 476,57		100%
2014	31 925,13	1 988,01		29 937,12	29 937,12		100%
2015	19 434,20	799,72		18 634,48	9 990,25		54%
2016	23 123,88			23 123,88	-		0%
2017	39 520,36			39 520,36	-		0%
Total	150 211,12	6 691,52	990,09	142 529,51	71 241,04	-	

8) Indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires allouée au Receveur Municipal pour les années 2017 et suivantes. - N° DEL-2017-087

À l'unanimité

DECIDE d'allouer à Madame Valérie GAUSSIN, comptable du Trésor et receveur de la commune, l'indemnité de conseil sur la base des taux maximum fixés par l'article 4 de l'arrêté interministériel précité

PRECISE que compte tenu du changement de comptable au 1^{er} septembre 2017, l'indemnité de conseil sera versée au prorata temporis en 2017 ; Madame Valérie GAUSSIN percevant la totalité de l'indemnité à compter des années suivantes

DECIDE d'allouer à Madame Valérie GAUSSIN, comptable du Trésor et receveur de la commune, l'indemnité de confection des documents budgétaires instituée par l'arrêté Interministériel précité

PRECISE que compte tenu du fait que la totalité des documents budgétaires 2017 a été établi antérieurement à l'arrivée du nouveau comptable, cette indemnité sera versée en totalité pour l'année 2017, à Monsieur Laurent AZOULAY ; Madame Valérie GAUSSIN percevant la totalité de l'indemnité à compter des années suivantes

PRECISE que ces indemnités resteront acquises jusqu'au terme du mandat du Conseil Municipal ou jusqu'au changement de comptable

NOTE que les écritures comptables sont inscrites au budget Ville : dépenses à la sous-fonction 022 et à l'article 6225

9) Demande d'assujettissement partiel à la TVA – Convention de prestations de service de nettoyage des équipements sportifs, facturées à la CAPV - N° DEL-2017-088

À l'unanimité

APPROUVE l'assujettissement partiel de la TVA sur le budget principal de la commune pour la prestation de service relative au nettoyage de certains équipements communautaires implantés sur le territoire de Domont

SOLLICITE l'assujettissement à la TVA de la commune auprès des Services Fiscaux, selon le régime réel de TVA (déclaration trimestrielle)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération

10) Indemnités des élus - N° DEL-2017-089

Interventions :

Madame HINGANT souhaiterait avoir des explications sur la répartition des taux selon le positionnement des conseillers municipaux

Monsieur le Maire précise que la répartition des indemnités des élus a été délibérée en date du 08 juin 2017. La Préfecture a alerté la commune de Domont de l'erreur sur le calcul de l'enveloppe indemnitaire globale dédiée aux indemnités de fonction octroyées aux élus municipaux

Il convient de corriger l'erreur de calcul.

Par 29 voix POUR, 2 voix CONTRE (*Michèle HINGANT et Chrystèle REYTIER*) et 2 ABSTENTIONS (*Didier SOAVI et Aurélie DELMASURE*)

Article 1 : MODIFIE la délibération DEL-2017-058 du 8 juin 2017 pour sa partie « répartition des indemnités des élus ».

Article 2 : ADOPTE comme suit l'enveloppe maximale constituée des taux maximums de fonctions attribuables au Maire et aux Adjoints :

- **Le Maire :**
Indemnité calculée sur la strate 10 000 à 19 999 habitants
Soit 65% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Les Adjoints :**
Indemnité calculée sur la strate 10 000 à 19 999 habitants
Soit 27.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique, total multiplié par 9

Soit une enveloppe globale maximale mensuelle de : 12 095.80€

Article 3 : RETIENT comme suit les taux des indemnités de fonction avant majoration, du Maire, des 9 Adjoints au Maire, des 21 Conseillers Municipaux délégués :

- **Le Maire :**
62% de l'indice terminal de la fonction publique
- **Les Adjoints :**
19.63% de l'indice terminal de la fonction publique
- **Les Conseillers Municipaux Délégués :**
 - **1^{er} Conseiller Délégué :**
12.3778% de l'indice terminal de la fonction publique
 - **2^{ème} Conseiller Délégué :**
8.4320% de l'indice terminal de la fonction publique
 - **Du 3^{ème} au 21^{ème} Conseiller Municipal**
2.7763% de l'indice terminal de la fonction publique pour les dix-neuf autres Conseillers

Article 4 : FIXE comme suit les taux des indemnités de fonction du Maire, des 9 Adjoints au Maire, des 21 Conseillers Municipaux délégués **avec majorations** :

- **Le Maire :**
Indemnité calculée sur la strate 20 000-49 999 habitants liée à la majoration au titre de la DSU : 85.84% de l'indice terminal de la fonction publique
Majoration chef-lieu de canton + 15% calculée sur la strate 10 000 à 19 999 habitants,

Majoration chef-lieu de canton + 15% calculée sur la strate 10 000 à 19 999 habitants,

- **Les Adjoints :**
Indemnité calculée sur la strate 20 000-49 999 habitants liée à la majoration au titre de la DSU : 23.55% de l'indice terminal de la fonction publique
Majoration chef-lieu de canton + 15% calculée sur la strate 10 000 à 19 999 habitants,
- **Les Conseillers Municipaux Délégués (pas de majoration) :**
- **1^{er} Conseiller Délégué :**
12.3778% de l'indice terminal de la fonction publique
- **2^{ème} Conseiller Délégué :**
8.4320% de l'indice terminal de la fonction publique
- **Du 3^{ème} au 21^{ème} Conseiller Municipal**
2.7763% de l'indice terminal de la fonction publique pour les dix-neuf autres Conseillers

Article 5 : PRECISE :

- Que la présente délibération est accompagnée d'un **tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités** allouées aux membres du Conseil Municipal
- Que les dépenses sont imputées sur les crédits des exercices budgétaires correspondants.

11) Modification de la rémunération du poste de collaborateur du Cabinet - N° DEL-2017-090

À l'unanimité

DECIDE de modifier la rémunération du poste de Collaborateur de cabinet portant le n°415

FIXE la rémunération maximale du poste de Collaborateur de cabinet dans la limite de 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.

FIXE le montant des indemnités du Collaborateur de cabinet dans la limite de 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par délibération et servi au fonctionnaire titulaire du grade administratif le plus élevé détenu dans la collectivité.

PRECISE que cette rémunération ainsi que le montant des indemnités seront fixés librement par l'autorité territoriale **dans la limite des plafonds sus nommés.**

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

12) Versement de subventions aux écoles de Domont pour financer les sorties scolaires 2017/2018 - N° DEL-2017-091

À l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2017/2018, afin d'effectuer des sorties scolaires

DECIDE d'accorder une aide financière par classe, équivalente au coût réel d'une location de car, plafonnée à 492 Euros, dans la mesure où des sorties scolaires avec location de car seront organisées

DECIDE que le versement s'effectuera sur le compte de la coopérative de chaque école de la manière suivante :

- Acompte correspondant à la moitié du coût de la sortie, versé sur justificatif de réservation de car (bon de réservation et devis du transporteur)
- Solde versé, plafonné à 492 Euros par classe, sur production des copies des factures de locations de car et correspondant au coût mentionné sur les factures, déduction faite de l'acompte versé le cas échéant
- Remboursement par la coopérative de l'école, de l'acompte versé, en cas d'annulation de la sortie

DECIDE que le montant maximum accordé à chaque coopérative pour l'année 2017/2018 si l'ensemble des classes effectue bien une sortie scolaire avant la fin de l'année scolaire (début des vacances d'été), s'élève à :

COOPERATIVES SCOLAIRES	Nombre de classes	Subvention totale
Anne Frank	5 classes	2 460 €
Jean Piaget	6 classes	2 952 €
Jean Moulin Maternelle	6 classes	2 952 €
Louis Pasteur	7 classes	3 444 €
Charles de Gaulle	10 classes	4 920 €
Gabriel Péri	8 classes	3 936 €
Pierre Brossolette	11 classes	5 412 €
Jean Moulin Elémentaire	12 classes	5 904 €

Soit une somme totale de 31 980 Euros

PRECISE que ces sommes seront inscrites au Budget Primitif Ville :

- Pour les écoles maternelles : Fonction 211-article 6574 : 11 808 Euros
- Pour les écoles primaires : Fonction 212-article 6574 : 20 172 Euros

Interventions :

Monsieur SOAVI souhaite avoir des précisions sur la subvention supplémentaire de 12 000 € au bénéfice de l'association SDRC.

Réponse : Monsieur BRISSET lui apporte des précisions sur cette subvention.

Par 31 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (*Didier SOAVI et Aurélie DELMASURE*)

DECIDE d'attribuer à l'association Football Club Domontois une subvention complémentaire 2017 d'un montant de 8 720 Euros au titre des inscriptions de l'année 2017 / 2018

DECIDE d'attribuer à l'association Football Club Domontois une subvention complémentaire 2017 d'un montant de 2 000 Euros au titre des résultats obtenus à la Coupe de France

DECIDE d'attribuer à l'association SDRC une subvention supplémentaire d'un montant de 12 000 Euros.

DECIDE d'attribuer à l'association Mémoire de Mermoz une subvention de 100 € pour l'action menée auprès des établissements scolaires

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces dites subventions

NOTE que les subventions de fonctionnement aux associations sont imputées au compte 025-6574

14) Dénomination de salle de sport - N° DEL-2017-093

Interventions :

Monsieur WIECZOREK nous demande de vérifier l'orthographe du prénom EDDA avec 2 d et non 1 d comme écrit dans le dossier

Monsieur BRISSET : Prise en charge de la plaque

À l'unanimité

DECIDE d'approuver la nouvelle dénomination de salle de sport « Edda et Vinicio MONTAGNER » située dans l'enceinte du complexe Jean Jaurès

15) Convention de financement avec le Conseil Départemental pour les travaux de requalification du délaissé de l'avenue Jean Rostand situé entre le chemin du Ru de Vaux et le Rond-Point BUJA - N° DEL-2017-094

Interventions :

Jean Francois AYROLE

Marie-France MOSOLO

Michel WIECZOREK

À l'unanimité

APPROUVE la convention de financement avec le Conseil Départemental qui fixe l'organisation des modalités techniques, administratives et financières pour les travaux de requalification du délaissé de l'avenue Jean Rostand situé entre le chemin du Ru de Vaux et le rond-point BUJA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant

PRECISE que cette somme a été inscrite au Budget Primitif 2017 : Chapitre 21 -Fonction 822 - nature 2151 – Gestionnaire : Voirie

16) Déclassement le long du chemin rural n°4 au droit des parcelles AT 208-209-217-216 appartenant à la commune - N° DEL-2017-095

À l'unanimité

DECIDE de déclasser des parcelles AT 208-209-217-216 (cf. plans)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette opération

17) SEDIF – Adhésion de Paris Terres d'Envol (T7), Grand Paris Sud Est Avenir (T11) et Boucle Nord de Seine (T5) - N° DEL-2017-096

À l'unanimité

APPROUVE la demande d'adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux : Paris Terres d'Envol, Grand Paris Sud Est Avenir et Boucle Nord de Seine (pour les communes déjà membres du SEDIF pour l'exercice de la compétence eau potable du 1^{er} janvier 2018

18) Cession d'un véhicule municipal - N° DEL-2017-097

À l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à céder le véhicule « Autocar Man », immatriculé AL-432-AC, pour un montant 9 000,00 Euros TTC, cession qui sera enregistrée en section de fonctionnement, au compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations » ainsi qu'à signer toute pièce résultant de cette décision

RAPPELLE que cette cession est intégrée à une offre de reprise pour l'acquisition d'un nouveau véhicule dans le cadre du marché public MP17016

19) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du SEDIF – Exercices 2010 et suivants - N° DEL-2017-098

À l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du SEDIF concernant les exercices 2010 et suivants

NOTE que le rapport n'a donné lieu à aucune remarque particulière

20) Rapport de gestion annuel du SIGEIF - Année 2016 - N° DEL-2017-099

À l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication du rapport de gestion 2016 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France

21) Rapport de gestion annuel du SEDIF - Année 2016 - N° DEL-2017-100

Interventions :

Michel WIECZOREK
Michèle HINGANT
Didier SOAVI
Laurent GUIDI

À l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication du rapport de gestion 2016 Syndicat des Eaux d'Ile de France

22) Rapport de gestion annuel du SIAH - Année 2016 - N° DEL-2017-0101

À l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication du rapport de gestion 2016 du SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne

23) Rapport de gestion annuel de la SEMIDOR - Année 2016 - N° DEL-2017-0102

À l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication du rapport de gestion 2016 de la SEMIDOR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017 est levée à 22h30



Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr